Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2021) **Heft:** 2330

Artikel: Après le triple vote du 13 juin, pesticides et climat : limitation des

pesticides et loi sur le CO2 balayées, retour sur deux échecs

inquiétants

Autor: Longet, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014492

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après le triple vote du 13 juin, pesticides et climat

Limitation des pesticides et loi sur le CO2 balayées, retour sur deux échecs inquiétants

René Longet - 15 juin 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/39095

Au niveau mondial, le système agroalimentaire et la mobilité alimentée aux énergies fossiles sont responsables d'entre la moitié et les deux tiers des émissions de gaz à effet de serre. Et trois des cinq questions soumises au vote populaire du 13 juin touchaient directement ces deux sujets. Des innovations majeures étaient proposées au peuple suisse.

D'une part, deux initiatives populaires complémentaires, visant l'une à limiter les subventions aux producteurs se passant de pesticides de synthèse, et l'autre à les interdire complètement, y compris pour les importations et les usages non agricoles, dans un délai de 8 et de 10 ans.

D'autre part, une loi sur le CO₂ qui aurait permis de fixer un prix plus réaliste au carbone rejeté dans l'atmosphère et donc de mobiliser dans le bon sens les mécanismes du marché, tout en assurant par une distribution du produit égale pour tous un effet plus important pour les revenus plus faibles ainsi qu'un financement de mesures climatiquement utiles et propices pour l'emploi.

Victoire à court terme du lobby agricole

Que s'est-il passé ? Le lobby agricole se bat avec constance et une redoutable efficacité contre toute mesure visant à améliorer son bilan écologique. Il l'a fait ici à nouveau, en présentant la question technique des modes de culture comme une affaire identitaire, au risque de figer le monde paysan, décimé depuis longtemps par la politique agricole – le nombre d'exploitations a été divisé par deux en 35 ans – dans une attitude de défiance et d'incompréhension à l'égard de son débouché naturel, le consommateur urbain.

Et il le fait depuis des années dans les couloirs du Palais fédéral. De nombreuses études attestant des dommages pour les sols, les eaux et la biodiversité dus aux excès de nutriments et de traitements, et au nivellement des paysages, la PA 22 + apportait des propositions pour y remédier. Une enquête du Temps parue le 15 mars dernier révélait un marchandage scabreux entre Economiesuisse et l'Union suisse des paysans: si cette dernière aide la faîtière de l'économie à faire refuser l'initiative pour des multinationales responsables – car le vote des campagnes est souvent décisif pour passer le cap de la double majorité du peuple et des cantons – Economiesuissse mobilisera les députés qui lui sont proches pour faire rejeter la PA 22+. Aussitôt dit, aussitôt fait... et les deux propositions ont échoué.

Le lobby agricole justifiait sa campagne contre les initiatives par le qualificatif d'«extrêmes» dont il les affublait. Dès lors, en principe, leur rejet ne préjuge pas d'une entrée en matière sur des orientations qui seraient moins «extrêmes», comme une réduction progressive des quantités épandues et de leur toxicité.

Pourtant rien ne garantit que l'USP répondra positivement aux propositions d'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides votée par les Chambres le 19 mars, à titre de contreprojet indirect aux initiatives. Réponse le 18 août, date limite pour rendre les commentaires.

Aux consommateurs de passer à l'acte

Il faut donner raison aux paysans sur un point: leur crainte est légitime que les consommateurs critiques face aux pesticides de synthèse ne soient pas prêts à payer le prix du bio, qui se limite actuellement à 11 % des parts de marché. Si, ne serait-ce qu'une partie des quelque 39 % de citoyennes et citoyens – tout de même quelque 1,3 million de consommateurs! – qui ont soutenu les initiatives passaient ici à l'acte, cela aurait un effet de levier certain!

Ainsi certaines questions pourraient être remises sur le tapis, comme celles des marges abusives des distributeurs pour le bio, ou des subventions à la consommation à accorder aux personnes à faible revenu pour assurer le droit «à une alimentation saine, nutritive et suffisante» proclamé par les Nations Unies.

Climat: mauvais thèmes de campagne et autogoal

Quant au second objet, la défaite d'une large majorité parlementaire (129 oui, 59 non et 2 abstentions au Conseil national; 33 oui, 5 non et 6 abstentions au Conseil des États) pour un peu plus de 3 % d'écart entre le oui et le non est particulièrement douloureuse.

On peut y voir la conjonction de plusieurs facteurs:

- L'effet Covid: les finances des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques sont difficiles et incertaines, et le moment peu propice pour parler de taxes, même d'incitation, redistribuées et réinvesties dans des activités génératrices de revenus. Et après plus d'une année de restriction de voyages, la taxation des billets d'avion tant réclamée par de nombreux secteurs de l'opinion semblait d'un coup moins populaire...
- La complexité d'une loi très dense, très technique et administrative dans sa rédaction, s'étendant sur presque 50 pages de la brochure officielle des votations, a dû rebuter plus d'une personne qui s'était astreinte à sa lecture; on pouvait à loisir y trouver tel ou tel détail peu compréhensible ou suscitant méfiance et opposition.
- Une campagne malmenée menée par les partisans de la loi, se concentrant sur la dénonciation du lobby pétrolier au lieu de démontrer, chiffres à l'appui, que la loi était

efficace économiquement et socialement juste. Cette dénonciation martelée dans une multitude d'annonces de presse ne pouvait que rebuter les personnes vivant actuellement des énergies fossiles – du garagiste au réparateur de citernes à mazout, en passant par les employés de stations-service – alors qu'il aurait été facile de leur exposer comment mieux vivre demain. Par ailleurs, la dangerosité du changement climatique, y compris pour notre pays et ses montagnes, n'a pratiquement plus du tout été évoquée.

- Et enfin l'inconscience incroyable du mouvement des jeunes pour le climat, dont des secteurs entiers - après avoir, par des manifestations de masse en 2019, non seulement influencé les élections fédérales mais permis le compromis que constituait cette loi - ont propagé le refus de ce qu'ils ont eux-mêmes contribué à obtenir. Naïveté, ignorance mais aussi prise d'influence négative par des jusqu'au-boutistes, qui ont déjà démobilisé, et divisé ailleurs dans le monde, plus d'un mouvement social par des propositions toujours plus radicales (Occupy Wallstreet, par exemple). Aucune chance, avec les guelgues pour cent de l'électorat que ces tendances représentent, de faire accroire une interprétation selon laquelle la loi aurait été rejetée parce qu'elle aurait manqué d'ambition, mais suffisant pour faire pencher la balance dans le mauvais sens.

En jouant ainsi aux apprentis-sorciers de la démocratie, le mouvement pour le climat a sérieusement entamé sa crédibilité et péjoré la cause qu'il souhaite défendre.

Il n'en reste pas moins que la Suisse a ratifié <u>l'Accord de Paris</u> et qu'il faudra donc décrire d'une manière ou d'une autre comment on y arrivera. Et pendant ce temps, la teneur en CO₂ de l'atmosphère, les températures moyennes et le niveau des mers continuent de monter.